



SORTIE SCOLAIRE À LA SALLE PAULINE-JULIEN UN ACCUEIL SÉCURITAIRE, ADAPTÉ AUX MESURES SANITAIRES ET DE DISTANCIATION PHYSIQUE

Dans cet effort collectif qu'exige la situation actuelle, nous vous demandons de respecter certaines consignes importantes lors de votre venue à la Salle Pauline-Julien, pour assurer votre sécurité ainsi que celle du personnel et des artistes.

Les mesures mises en place reposent sur différents guides de relance approuvés par la Direction générale de la santé publique du Québec et la CNESSST, en collaboration avec d'autres organisations du milieu de la culture, dont les salles de spectacle, associations et professionnels du milieu. En ce qui concerne les sorties scolaires, les mesures mises en place à l'école s'appliquent à la sortie.

CLAUSE COVID-19

1. Annulation d'un spectacle en salle par la santé publique ou la Salle Pauline-Julien

À moins d'une directive ministérielle spécifique à la situation, un crédit applicable pour l'année 2021-2022 ou un remboursement de votre sortie vous sera offert sans frais.

2. Annulation de votre activité en raison d'une éclosion dans votre classe ou votre école

Advenant le cas où votre sortie ou votre activité en classe doit être annulée pour cause d'éclosion de COVID-19 au sein de votre classe ou de votre école, nous vous proposerons un report de l'activité, selon les disponibilités. Si un report n'est pas possible, un crédit applicable pour l'année 2021-2022 ou un remboursement vous sera offert sans frais.

CONSIGNES À RESPECTER

- Le port du masque de procédure est obligatoire selon les mesures mises en place dans l'établissement scolaire par le Ministère de l'Éducation.
- La distanciation requise par le Ministère de l'Éducation est appliquée dans la salle au même titre que dans l'établissement scolaire. Les groupes d'écoles différentes devront respecter un 2 m de distance.
- Se désinfecter les mains dès l'entrée dans l'établissement ainsi qu'à l'entrée et à la sortie des toilettes avec le gel hydroalcoolique fourni.
- Respecter l'hygiène et l'étiquette respiratoires (notamment tousser dans son coude).
- Suivre le parcours indiqué pour l'entrée en salle et la sortie après la représentation.

MESURES MISES EN PLACE DANS NOTRE LIEU ET POUR LE PERSONNEL

- Les enseignants et enseignantes, ainsi que les accompagnateurs et accompagnatrices sont assis et assises à la distance requise de leurs élèves.
- Circulation dans le théâtre à sens unique.
- Aucun entracte ni circulation possible pendant la durée de la représentation.
- Accès aux toilettes réservé à un maximum de 3 personnes à la fois.
- Équipement de protection (masque de procédure et lunettes de protection) porté par le personnel d'accueil.
- Respect des mesures de distanciation et lavage fréquent des mains pour tout le personnel.
- Nettoyage avec une solution désinfectante des accoudoirs, sièges et rampes dans la salle, après chaque représentation.
- Nettoyage des espaces communs avec une solution désinfectante et sur une base régulière, salles de toilette, poignées de porte, mains-courantes et boutons d'ascenseur.